

## REFERENCE POUR LE CALCUL DU QUOTIENT :

Moyenne mensuelle des revenus déclarés à l'administration des impôts pour l'année 2024.

## ATTRIBUTION DES PARTS :

- ménage ..... 2 parts
- pour le cas où il n'y a qu'un seul parent ..... 2 parts
- pour chaque enfant à charge .....  $\frac{1}{2}$  part
- +  $\frac{1}{2}$  part au 3<sup>ème</sup> enfant
- +  $\frac{1}{2}$  part s'il y a un enfant handicapé.

Pour la constitution des dossiers de quotient et l'établissement de la carte d'utilisateur, veuillez vous adresser au :

Restaurant Municipal  
Comtes de Forez  
(pendant les heures d'ouverture du restaurant)  
muni de la déclaration des revenus de l'année 2023.

## ACCUEIL :

Du lundi au vendredi, entre 11h45 et 13h00.

I.P.N.S.



## Régie Municipale des Restaurants

---

Parc des Comtes de Forez  
2 rue Michel Portier  
42600 MONTBRISON  
Tél. 04 77 96 07 77

---

RESTAURANT MUNICIPAL  
COMTES DE FOREZ  
**2025**

# Règlement

.....

## LE REPAS AU SELF-SERVICE COMPREND :

- 1 entrée au choix,
- 1 légume ou 1 féculent au choix,
- 1 viande ou 1 poisson au choix,
- 1 fromage au choix,
- 1 dessert au choix.

Cette composition constitue un tout.

## LA CARTE D'UTILISATEUR (validité UN AN de date à date)

Cette carte est individuelle, nominative, avec photo.

Elle permet de justifier de la qualité d'utilisateur du restaurant et également d'accéder aux tarifs dégressifs selon les modalités du quotient familial ou individuel.

Dans le cas contraire, c'est le tarif "passager" qui est appliqué.

## MODALITES DE REGLEMENT DES REPAS :

Le règlement des repas est perçu à la caisse du restaurant.

## OUVERTURE DU RESTAURANT :

Du lundi au vendredi, service assuré entre 11 h 45 et 13 h 00.

# Tableau des Tarifs Année 2025

.....

## ➤ LA CARTE D'UTILISATEUR

Validité UN AN de date à date : 32.15 €

## ➤ CELIBATAIRES

Moins de 1 036 €.....	8.35 €
De 1 037 € à 1 835 €.....	10.10 €
Plus de 1 835 € ou sans justification de revenus.....	12.95 €

## ➤ QUOTIENT FAMILIAL

Moins de 269 €.....	8.35 €
De 269 € à 916 €.....	10.10 €
Plus de 916 € ou sans justification de revenus.....	12.95 €

## ➤ PASSAGER OCCASIONNEL OU SANS CARTE D'UTILISATEUR :

Le tarif du repas est fixé à : 15.85 €